REPUBLIQUE FRANÇAISE **2020/...**

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 3 décembre 2020

DCM N° 20-12-03-6

Objet : Réforme des rythmes scolaires : organisation de la semaine sur 4 journées.

Rapporteur: Mme STEMART

Depuis 2008, l'organisation des temps scolaires dans les écoles primaires fait l'objet d'un débat constant, impactant le cadre scolaire, mais aussi la vie familiale et plus largement les temps de l'enfant.

A partir de septembre 2013, la généralisation de la semaine de neuf demi-journées dans les écoles maternelles et élémentaires se fondait sur le constat des effets de la semaine de 4 jours, à savoir la concentration d'un nombre relativement élevé d'heures d'enseignement sur un nombre réduit de journées de classe.

Malgré les rapports d'experts et les études contradictoires sur le rythme chrono-biologique des enfants, enseignants, professionnels de l'enfance et membres de la communauté éducative ont alerté les autorités nationales et locales sur les effets de ces nouveaux rythmes scolaires sur la fatigue des enfants. D'après l'étude menée par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du Ministère de l'Education Nationale, l'organisation du temps scolaire n'a pas d'impact significatif sur les apprentissages fondamentaux des élèves. Ainsi, cette étude n'a pas permis de nuancer la perception de nombreux professionnels de l'éducation, travaillant quotidiennement avec les enfants concernés.

L'organisation de la semaine scolaire autour de neuf demi-journées a également conduit à la concentration des activités culturelles et sportives le mercredi après-midi et les associations ont dû alors limiter leur offre au jeune public.

Après avoir consulté l'ensemble des conseils d'école, qui s'est prononcé favorablement à une large majorité, la Ville de Metz souhaite donc modifier les rythmes scolaires, à compter du 4 janvier 2021.

Pour l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville de Metz, les horaires scolaires, à partir du 4 janvier 2021 seraient les suivants: de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les jeunes messins pourront continuer à fréquenter les accueils périscolaires du matin à partir

de 7h30 et de bénéficier de 2 heures de pause méridienne, permettant aux enfants de déjeuner dans de bonnes conditions et de bénéficier des activités ludiques.

L'aide aux devoirs, de 16h30 à 17h30, sera développée et l'accueil périscolaire du soir, de 16h30 à 18h45, sera évidemment maintenu.

Pour les familles qui le souhaitent, la Ville de Metz s'est engagée dans le dispositif "Plan Mercredi Matin" afin de proposer un temps d'accueil de 7h30 à 12h les mercredis. Les centres de loisirs existants sur la commune prendront le relai pour accueillir les enfants les mercredis après-midis, selon les modalités actuelles. Enfin, le riche tissu associatif local développera également de nouvelles activités de loisirs le mercredi matin.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'Education, pris notamment en ses articles D.521-10, D.521-11, D.521-12,

VU le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Metz, ville éducatrice, de créer les conditions favorables au bien-être des enfants et à leur réussite.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours, dès le lundi 4 janvier 2021, selon les horaires scolaires suivants: les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à saisir la Direction académique des services de l'Education nationale de Moselle en vue de solliciter leur accord quant à l'organisation de la semaine scolaire sur 4 journées et à signer tout document afférent.

Service à l'origine de la DCM : Pôle Education
Commissions : Commission Enfance et Education
Référence nomenclature «ACTES» : 8.1 Enseignement

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 54	Absents : 1	Dont excusés : 1

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ